

# les marcheurs de la digue montaigu



le plaisir des chemins ensemble ..

**Adhésion 2016-2017 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ Tél fixe \_\_\_\_\_ Tel port. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je souhaite m'abonner à Passion Randonnée  OUI  NON (rayer la mention inutile)  
pour la présente saison, cet abonnement est offert à ceux qui le souhaitent

**Cotisation 2016/2017**

**30 €**

## **Demande à adhérer à l'association « Les Marcheurs de la Digue »**

J'ai noté que la loi n° 84-160 du 6 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle leurs adhérents. Le montant de la cotisation couvre cette responsabilité (formule IRA de la FFRandonnée)

Cette cotisation est indispensable pour participer aux randonnées de demi-journée, de journée, de week-end ou de semaine. Elle permet aussi :

- De recevoir le programme de nos sorties et participer aux activités de l'année
- D'avoir la licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- De bénéficier de l'assurance IRA (RC + Accidents Corporels)
- D'obtenir des réductions sur les achats des Topos FFR

Un Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre vous est demandé comme il est de coutume de le faire dans toutes les associations sportives.

**Pour les adhérents 2014/2015** - le certificat médical de l'année 2014 sera celui de référence (sa validité 3 ans, prochain septembre 2017).

*Je déclare être en bonne condition physique et ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche.*

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature

Adresser cette fiche d'inscription accompagnée de votre chèque à l'ordre : Les Marcheurs de la Digue et du certificat médical si vous êtes concerné.

Jean-Claude MORISSET - 1b rue Beau Soleil - 85600 MONTAIGU